



ACTION SOCIALE AU MINISTERE

Un groupe de travail ministériel réuni le 17 février 2016, sous l'égide de Mme Braun-Lemaire, directrice des Ressources Humaines, avait pour objectif ambitieux de brosser le bilan 2015 et de tracer les perspectives de l'action sociale à venir dans nos ministères.

Sur la dizaine de thématiques identifiées, seules trois (restauration, logement, aides à la parentalité) ont pu être étudiées dans la demi-journée de réunion impartie. Les autres thèmes seront abordés lors de prochains groupes de travail.

Les documents de travail fournis, particulièrement riches en chiffres et statistiques, auraient mérité à eux seuls une longue lecture expliquée avant qu'on entre dans le détail des discussions et des pistes d'amélioration.

1/ RESTAURATION, AGRAF

Pour ce qui concerne la restauration collective, le fait marquant (contemporain et qui est une tendance lourde dans tous les secteurs professionnels) est la baisse de fréquentation des restaurants d'entreprise. A Bercy comme ailleurs, les habitudes de consommation et les exigences des agents changent. 77% des agents de nos ministères ont accès s'ils le désirent à la restauration collective, mais seulement entre 30 et 40% y ont effectivement recours. La désaffection est évidente un peu plus chaque année (- 5% par an en moyenne). L'AGRAF tente d'enrayer ce déclin en proposant des formules innovantes. Ainsi à l'offre classique 1 plat + 2 périphériques s'est ajoutée l'offre 1 plat + 1 périphérique (souvent le dessert) qui a beaucoup de succès (32 % des repas). Le hors d'œuvre tend à disparaître du plateau repas classique, plus particulièrement chez les femmes et les agents de moins de 35 ans (souci d'alléger le repas, changement d'habitude alimentaire ou bien nécessité économique de payer moins cher ?)

On assiste aussi à un resserrement de la plage temporelle allouée au repas de midi (on est passé en deux ans de 45 mn à 26 mn en moyenne passées à table à midi. Les agents supportent de moins en moins bien les files d'attente à la caisse, mais pour

autant, à l'exception des cadres supérieurs qui ont tendance à venir plus tard, l'immense majorité d'entre eux (85 %) se présentent au restaurant dans une plage horaire très étroite comprise entre 12h05 et 12h55, d'où ces inévitables files d'attente. Les causes de ces comportements peuvent être multifactorielles. Il faudrait pouvoir les étudier sérieusement !

On assiste aussi à un retour massif de la « gamelle » cuisinée à la maison et apportée au travail (méfiance ou insatisfaction par rapport à la cuisine de collectivité, question de coût ?). Autre tendance, les agents préfèrent déjeuner à l'extérieur d'un sandwich ou d'une salade, sortant ainsi de leur environnement professionnel.

Les attentes évoluent par rapport à la restauration collective : les agents expriment de plus en plus des demandes sur des plats qu'ils pourraient emporter, ou bien sur un plat garni seul (sans hors d'œuvre ni dessert). L'AGRAF essaie donc en permanence d'ajuster ses coûts et ses offres pour tenir compte de ces nouveaux comportements, ce qui parfois constitue un casse-tête.

En ce qui concerne les tickets restaurant, leur dématérialisation est prévue à l'horizon 2017. La nouvelle formule (carte magnétique permettant d'utiliser jusqu'à 19 euros par jour, jusqu'à épuisement du solde prédéterminé) comportera des avantages et des inconvénients par rapport au ticket papier actuel.

2/ LOGEMENT, ALPAF

Dans ce domaine aussi, on peut retenir des documents et argumentations présentés, une certaine difficulté de l'administration à mettre en adéquation l'offre de logements sociaux et la demande réelle.

Sur la région de tension immobilière que constitue l'Ile-de-France, il est très compliqué pour l'ALPAF de réserver un nombre de logements sur Paris intra-muros susceptible de répondre à la forte demande. On constate que même des agents affectés sur les départements de couronne ont une tendance à vouloir habiter Paris plutôt que le département où ils travaillent. Ainsi, des logements même neufs, grands, et a priori bien situés, ont du mal à trouver preneur, certains quartiers ou communes ne répondant pas aux critères attendus par les agents, ces critères pouvant être de natures très diverses (desserte en transports, équipements sociaux et culturels, etc.). Il arrive que l'ALPAF doive rendre aux bailleurs des appartements, faute de trouver des locataires (à Gentilly, Saint-Maurice et même Vincennes) !

25% des agents des Finances en Ile-de-France bénéficient d'un logement social. 73% des agents formulant une demande de logement social obtiennent satisfaction.

Il faut noter que depuis la création de l'ALPAF en 1954, la typologie des demandeurs de logement social a évolué. Les agents entrent de plus en plus tard dans l'administration des Finances, arrivent souvent en Ile-de-France avec une famille déjà constituée à loger et installer, parfois durablement, dans des appartements de taille importante.

La demande ne se focalise donc plus exclusivement sur les studios, T1 et T2, comme c'était le cas lorsque les nouveaux arrivants étaient exclusivement des jeunes célibataires recherchant de préférence une petite surface à proximité des gares pour rentrer chez eux le WE, dans l'attente de leur mutation en province !

La colocation a aussi le vent en poupe, et la demande de logement social en colocation existe, mais les bailleurs sont réticents car redoutent ce qui arrivera en cas de départ d'un des colocataires. C'est pourtant une piste à analyser aujourd'hui.

Aujourd'hui se pose également le problème des retraités qui, après toute une carrière aux Finances, continuent d'occuper des logements sociaux, sans faire nécessairement la demande d'un logement plus petit alors même que leurs enfants sont partis. Ce sont des sujets délicats à traiter à la fois avec équité et humanité.

3/ AIDE A LA PARENTALITE

L'aide à la parentalité dans nos ministères prend deux formes : les places réservées en crèche (504 aujourd'hui, dont plus de la moitié en Ile-de-France) et le CESU (chèque emploi service universel) pour les 6-12 ans.

Le nombre de 504 places en crèche pour l'ensemble de nos administrations financières semble minime, mais il ne nous a pas été possible de connaître les chiffres de la demande réelle. ***Rappelons que le projet d'accord égalité professionnelle 2015 à Bercy, approuvé par la CFTC, prévoyait l'obtention de 30 places en crèche supplémentaires sur 3 ans, mais ce projet n'a pas pu s'appliquer faute d'avoir recueilli la signature des organisations syndicales majoritaires...***

Le CESU, attribué sous conditions de ressources, de déploiement récent sur l'ensemble du territoire, a tout de suite connu un vif succès : près de 3000 demandes ont été validées en 2015. L'aide financière peut atteindre un montant annuel de 400 euros par enfant.

En début de séance, Mme Braun-Lemaire avait indiqué qu'il était important que tous les crédits alloués à l'action sociale à Bercy soient employés, et bien employés, sous peine de les voir revus à la baisse par l'autorité budgétaire les années prochaines. En 2015 on a constaté une sous-consommation des crédits offerts !

La Fédération CFTC-Finances est particulièrement attachée à notre action sociale qu'elle estime globalement de qualité pour les agents des Finances.

Il est cependant toujours possible de perfectionner certains dispositifs.

La Fédération CFTC Finances sera vigilante sur l'évolution des offres et des demandes en matière de prestations sociales propres à Bercy.